

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration  
Du 25 février 2025 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, Mme Véronique GROSSIER, MM. Patrick FLOQUET, Joël GROSJEAN et Olivier SIMONIN.

Représentants des associations : Mmes Françoise PIGENEL (association AIR), Joëlle HUMMEL (Vittel Accueil), Isabelle COLLIN (FMS),

Excusés ayant donné procuration : M. Jacky CANEPA à M. Patrick FLOQUET

Excusés : MM Pierre-Alex JACQUEREZ (Secours catholique), Yonny LUCAS (ADAVIE), Mmes Denise MAIRE, Sylvie CONRAUX (UDAF), Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française), Stéphanie BRENIER (association l'Escale)

Absents : M. Didier FORQUIGNON,

Secrétaire de séance : M. Joël GROSJEAN.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024.

### **2) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Issus de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRÉ), les articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoient la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Il constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration.

Ce rapport a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire en précisant :

- ✓ les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- ✓ les engagements pluriannuels en matière de programmation d'investissement ou d'autorisations de programme,
- ✓ les informations et les perspectives de structure et de gestion de l'encours de la dette,
- ✓ l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et d'endettement.

Le rapport figurant en annexe permet de présenter différentes informations sur la situation et l'évolution des données financières et sociales de la collectivité.

Monsieur le Président présente et commente le document adressé aux membres du Conseil d'Administration.

## **Préambule**

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientations budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Le document doit être enrichi d'informations supplémentaires, avec des exigences supplémentaires pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Ces nouvelles dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Depuis lors, le rapport d'orientations budgétaires doit porter non seulement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés mais aussi sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter, d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

## **LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL**

### **A. Contexte national**

L'instabilité politique des derniers mois et la dégradation des comptes publics orientent négativement les perspectives économiques pour le pays.

Dans son étude publiée le 17 septembre 2024, la Banque de France privilégie un scénario central se caractérisant par une sortie progressive de l'inflation sans récession, permettant ainsi une reprise de la croissance plus nette en 2025 puis en 2026 :

L'année 2024 serait marquée par une croissance estimée à + 1,1 % et un reflux de l'inflation, après + 4,1% en 2023, elle s'établit à + 1,8% en 2024 selon l'indice des prix à la consommation harmonisé. Une nouvelle décrue est anticipée en 2025, avec une inflation qui devrait s'établir à 1,5 % (impact notamment de la diminution annoncée des prix de l'électricité).

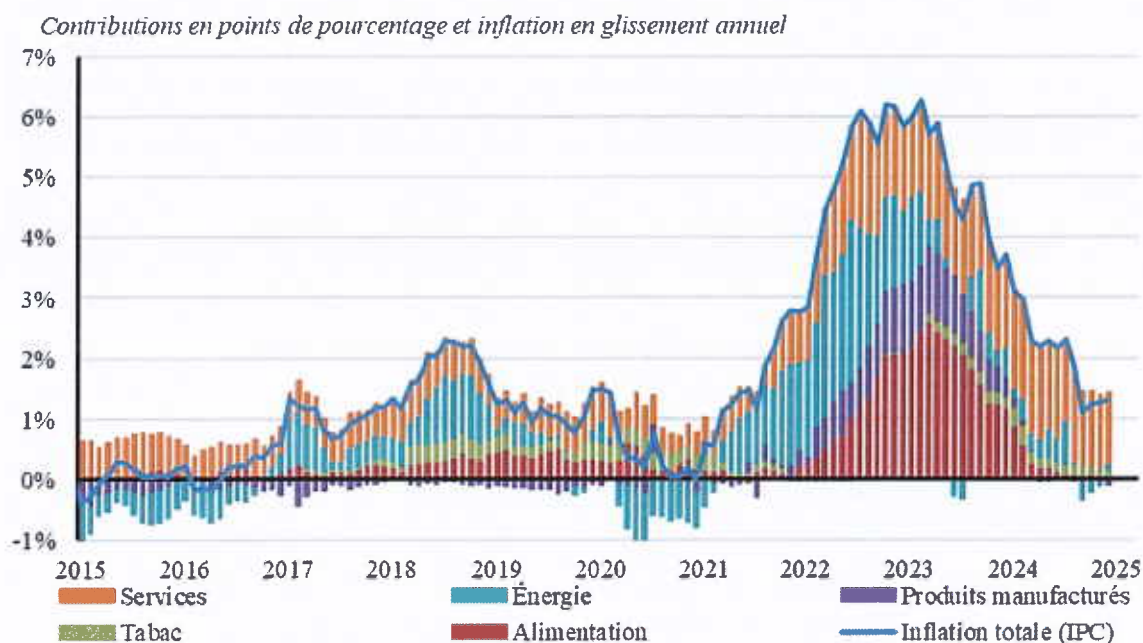
Pour 2025, la Banque de France retient l'hypothèse d'une accélération de la croissance à 1,2 %, favorisée par une reprise plus nette de la demande intérieure.

La Commission Européenne avance des hypothèses sensiblement équivalentes, estimant que la croissance devrait être en France de 0,7 % en 2024 puis de 1,3 % en 2025.

Ces projections sont entourées d'aléas importants. En premier lieu, la situation actuelle en France et en particulier les difficultés pour obtenir le vote du budget 2025 et le risque permanent de motions de censure fait peser une incertitude sur les hypothèses des finances

publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages, ces derniers ayant un taux d'épargne historiquement élevé. En second lieu, s'ajoutent les risques géopolitiques : guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, début de la présidence Trump aux États Unis, tensions commerciales, etc..., et leurs effets sur le prix des matières premières et le commerce international.

En août 2024, en atteignant + 1,8 %, l'inflation en zone euro est repassée en dessous de 2 % pour la 1ère fois depuis août 2021, permettant à la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) d'amorcer à l'été un cycle de desserrement monétaire.



Monsieur le Président souligne l'incertitude géopolitique en plus de l'instabilité politique de la France.

### Une loi de finances 2025 adoptée mais des perspectives incertaines

Mercredi 5 février, la motion de censure présentée par La France insoumise a été rejetée. Dès lors, l'accord issu de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances (P.L.F.) 2025 est considéré comme adopté à l'Assemblée Nationale. Le texte a été approuvé lors d'un ultime vote au Sénat, le 6 février, ce qui marque son adoption définitive par le Parlement.

Le projet de loi de finances 2025 affiche une prévision de croissance de 0,9 % et ambitionne de diminuer de déficit publié de 5,4 % du PIB en 2025 après les 6,1 % enregistrés en 2024, tandis que la dette publique continue d'augmenter à 67,1 milliards d'euros en 2025.

Hors dépenses exceptionnelles et charge de la dette, la hausse des dépenses en volume serait de 0,8 % contre 2,5 % en 2024

Alors que la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (L.P.F.P.) prévoyait une trajectoire de retour vers les 3 % du P.I.B. à l'horizon 2027, un net décalage est intervenu dès le début 2024 en intégrant le déficit 2023. Début septembre, le gouvernement a alerté sur un niveau de déficit estimé à 5,6% et une trajectoire qui resterait supérieure durablement à 6% sans action correctrice.

La loi de finances 2025 prévoit également, entre autres, diverses mesures fiscales et sociales qui impacteront les budgets du bloc communal :

- ✓ Suppression de certains taux réduits de T.V.A. sur les opérations de chauffage
- ✓ Report de trois ans de la suppression progressive de la C.V.A.E.
- ✓ Application d'un taux d'indemnisation de 90% pour les arrêts maladie dans la fonction publique
- ✓ Intégration des communes anciennement classées en zone de revitalisation rurale dans le zonage France Ruralités Revitalisation.

### Les mesures pour les particuliers

Comme c'est le cas chaque année, le nouveau PLF 2025 prévoit l'indexation du **barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation, ce qui met fin à la crainte de certains ménages de se voir imposés avant le vote de la loi de finances.**

**Il en est de même pour les prestations sociales** : allocations familiales, revenu de solidarité active...

La retraite de base est revalorisée de 2,2%.

À l'inverse, les ménages les plus aisés sont assujettis à une contribution différentielle sur les hauts revenus.

Diverses mesures impactant les particuliers ont également été approuvées :

- Le malus pour les véhicules dits polluants est durci.
- La TVA pour l'achat et la pose d'une chaudière à gaz augmente.
- Les billets d'avion seront plus chers.

A noter que le reflux de l'inflation devrait se poursuivre, notamment avec la baisse annoncée de -15% des prix de l'énergie

En outre, les crédits budgétaires pour l'accès et le retour à l'emploi ont été minorés, ce qui pourrait nuire au retour à l'emploi des personnes suivies par le CCAS.

### Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant des concours financiers de l'État aux collectivités est en baisse par rapport que montant plafond prévu dans la loi de programmation 2023-2027.

Le gouvernement Bayrou ayant fixé une cible de réduction de déficit à 5,4 % a ramené l'effort des collectivités locales de 5 à 2,2 milliards pour 2025 sur la base des travaux du Sénat :

- ✓ suppression de la réduction du FCTVA (0,8 milliard d'euros) proposé par le gouvernement Barnier
- ✓ Maintien du gel des fractions de TVA (1,2 milliards d'euros)
- ✓ remplacement d'un prélèvement au profit d'un fond de réserve par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DI.LI.CO) avec un objectif ramené de 3 à 1 milliard d'euros,

Cependant, dans le bloc communal, l'augmentation importante du nombre de contributeurs et le changement des critères de contributions (indice de ressource et de charges) **induit une contribution estimée à 177 000€ pour la Ville de Vittel alors que, dans la version initiale, elle n'était pas contributrice... !!!**

L'ensemble des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 151Md€ dans le projet de loi de finances pour 2025.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) continue de diminuer pour Vittel, tandis que la péréquation, à destination des collectivités les plus défavorisées, poursuit sa croissance.

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est diminué de 0,8M€ et participera, par cette baisse, à l'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales au redressement des comptes publics.

Par ailleurs, l'article 11 du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (P.L.F.S.S.) **prévoit une hausse de 12 points en 4 ans du taux de cotisation C.N.R.A.C.L.** (3 points par an de 2025 à 2028) afin de faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier en lien avec le déficit du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Les charges de personnel s'en trouveront, de fait, impactées.

Mme Isabelle COLLIN questionne sur la base de cette contribution de 177 000 € et demande s'il existe un recours.

M. Patrick FLOQUET répond que le gouvernement s'est basé sur les chiffres de la ville de VITTEL datant de deux années en arrière, et qu'un recours a été fait par courrier auprès des Ministres concernés et Parlementaires vosgiens.

## B. Contexte local

### Le Département des Vosges



Avec 555,9 millions d'euros, en hausse de 3,7%, le Conseil Départemental des Vosges a approuvé un budget qui prévoit un ralentissement de la dynamique des recettes de fonctionnement portées à 468,7 millions d'euros. Alors que les dépenses de fonctionnement pour 2025 sont, elles, estimées à 438,5 millions d'euros afin de faire face aux hausses de dépenses liées principalement aux solidarités. Confronté à « *cet effet ciseaux* », le budget se recentre pour assumer prioritairement ses compétences obligatoires au titre des solidarités (autonomie, enfance et insertion) qui représentent l'essentiel de la hausse +18,3M€ soit +7,5% de hausse.

Plus spécifiquement en matière sociale, 6,8 millions d'euros seront consacrés à l'économie et à l'emploi, 121,7 millions à l'autonomie, 68,45 à l'enfance et à la famille, 74,85 à l'insertion et au logement.

Ainsi, le plan santé Vosges portera notamment sur le développement des maisons de santé et l'aide à l'installation des professionnels.

Le financement de programmes éducatifs et culturels pour les jeunes vosgiens est également prévu, ainsi que le soutien aux activités sportives et de loisirs pour encourager une vie active et saine chez les jeunes, de même que la modernisation des collèges, dans une dimension écologique.

Comme chaque année, le CCAS sollicitera la conférence des financeurs afin d'obtenir le financement des actions qu'il mène, notamment les GPS en direction des séniors.

Le département apportera également son aide au financement des postes des agents du CCAS qui assurent le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA orientés par les services sociaux du département. Il est rappelé que le Revenu de solidarité active (RSA) est une allocation financière temporaire pour permettre une amélioration de la situation professionnelle, sociale et administrative du bénéficiaire de plus de 25 ans. Elle est financée par le Conseil Départemental et versée par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) selon la caisse d'appartenance. Le RSA ouvre des droits à un revenu minimum et l'accès aux soins et vers l'emploi. Mais il comporte également des devoirs : être actif dans ses démarches, signer un contrat d'engagement réciproque, répondre

aux sollicitations du département et de son référent, signer un projet personnalisé d'accès à l'emploi. L'accompagnement s'inscrit dans une logique d'insertion.

## La Communauté de Communes Terre d'Eau



La Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes et près de 17 400 habitants, dont plus d'un tiers âgé de plus de 60 ans. Vittel est la ville la plus peuplée de la Communauté de Communes Terre d'Eau comptant **28 % de la population totale**. Elle représente, à elle seule, **52 % du potentiel fiscal** de cette communauté induisant une participation **exceptionnellement forte de sa population au financement de cette communauté**

En matière sociale, elle propose diverses actions au bénéfice des habitants du territoire comme le Transport A la Demande (TAD), le portage de repas à domicile, le relais assistantes maternelles, ainsi que des ateliers pour les séniors. En matière d'habitat, le programme "habiter mieux" prévoit d'aider les propriétaires occupants qui envisagent des travaux d'amélioration de l'habitat. Elle gère également l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Lignéville à Vittel.

### *France services Terre d'Eau*

Inaugurée le 6 septembre 2024, après près de 2 ans de travaux, France services est depuis lors installée au 1<sup>er</sup> étage de la maison ressources, offrant un cadre plus accueillant pour les usagers et de meilleures conditions de travail pour les partenaires et les agents. Elle est ouverte du lundi après-midi au vendredi midi à raison de 30 heures par semaine, la journée du mercredi en continu de 8h30 à 17h00.

Véritable guichet unique pour les démarches administratives, France Services Terre d'Eau a accueilli 3 468 personnes en 2024 et 26 partenaires tels que la CAF, l'assurance maladie, l'assurance retraite, France travail, la MSA, le point d'accueil d'accès aux droits, les permanences du conciliateur de justice...

## La ville de Vittel



Suite à la chute vertigineuse de la surtaxe sur les eaux minérales, la ville se trouve dans une situation financière dégradée. Alors qu'elle disposait avant 2023, d'une capacité de trésorerie bien supérieure à d'autres communes, l'augmentation des charges, des fluides, la baisse de recettes et de la surtaxe sur les eaux minérales (3,8 M€ en moyenne entre 2014 et 2022, 2,2 M€ en 2024), nécessitent aujourd'hui d'exercer un contrôle de gestion rigoureux et affiné et des choix.

En termes budgétaires, l'année 2025 et les suivantes s'annoncent donc complexes jusqu'à l'aboutissement des projets d'activités économiques et touristiques, avec l'objectif de reconstituer une capacité financière plus favorable.

Comme au niveau départemental, la démographie vittelloise continue sa baisse progressive, la population totale passant de 4929 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 4902 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les chiffres du recensement qui vient de se terminer viendront ajuster ces données.

## POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Age	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>5 452</b>	<b>100,0</b>	<b>5 213</b>	<b>100,0</b>	<b>4 793</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	736	13,5	664	12,7	525	10,9
15 à 29 ans	772	14,2	650	12,5	519	10,8
30 à 44 ans	1 028	18,9	842	16,2	643	13,4
45 à 59 ans	1 238	22,7	1 168	22,4	1 076	22,4
60 à 74 ans	996	18,3	1 106	21,2	1 280	26,7
75 ans ou plus	682	12,5	784	15,0	752	15,7

On notera par ailleurs la part importante des familles monoparentales (16,8%)

## FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 552</b>	<b>100,0</b>	<b>1 476</b>	<b>100,0</b>	<b>1 326</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>535</b>	<b>34,5</b>	<b>470</b>	<b>31,9</b>	<b>378</b>	<b>28,5</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>205</b>	<b>13,2</b>	<b>252</b>	<b>17,1</b>	<b>222</b>	<b>16,8</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	24	1,6	40	2,7	45	3,4
Femmes seules avec enfant(s)	181	11,7	212	14,4	178	13,4
<b>Couples sans enfant</b>	<b>811</b>	<b>52,3</b>	<b>754</b>	<b>51,1</b>	<b>726</b>	<b>54,7</b>

Le taux de chômage se situe malheureusement au-dessus de la moyenne nationale

Type d'activité	2010	2015	2021
<b>Ensemble</b>	<b>3 446</b>	<b>3 125</b>	<b>2 660</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>71,4</b>	<b>73,5</b>	<b>75,4</b>
Actifs ayant un emploi en %	62,9	61,5	65,5
Chômeurs en %	8,5	12,1	9,9
<b>Inactifs en %</b>	<b>28,6</b>	<b>26,5</b>	<b>24,6</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,4	6,4	6,8
Retraités ou préretraités en %	13,5	13,1	10,4
Autres inactifs en %	8,7	7,0	7,5

Malgré une baisse de sa population, et la perte de dotation que cela engendre, la ville souhaite maintenir son soutien au CCAS, et tenter de répondre au mieux au besoin de financement de celui-ci, comme les années passées. Compte tenu des incertitudes liées à l'application des mesures de la loi de finances, le budget 2025 est donc élaboré avec prudence. Comme les années, toutes les pistes d'économies seront analysées avec la plus grande attention pour maintenir les charges incompressibles.

Monsieur le Président revient sur la situation de Nestlé Waters France implantée sur la ville de Vittel. Il a été audité par une commission sénatoriale au cours de laquelle il a expliqué que la ville de Vittel n'était pas au fait des agissements de la multinationale. Monsieur le Président souligne un manque d'information de la part de Nestlé Waters, cela aurait évité à la ville de Vittel de s'engager dans certains investissements.

## LA SITUATION DU CCAS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public dont le rôle principal est de venir en aide aux personnes les plus fragiles. Il constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer des dossiers de demande d'aide aux différentes démarches administratives, aides aux logements, ou d'accorder des secours d'urgence.

Mais il ne s'agit pas toujours d'aide financière. Le CCAS mène également des actions de prévention en direction des séniors et des jeunes, il se préoccupe de la bonne santé des personnes fragiles notamment en période de canicule ou de grand froid. Le CCAS accueille, conseille et oriente celles et ceux qui sollicitent des réponses adaptées à chaque situation sociale.

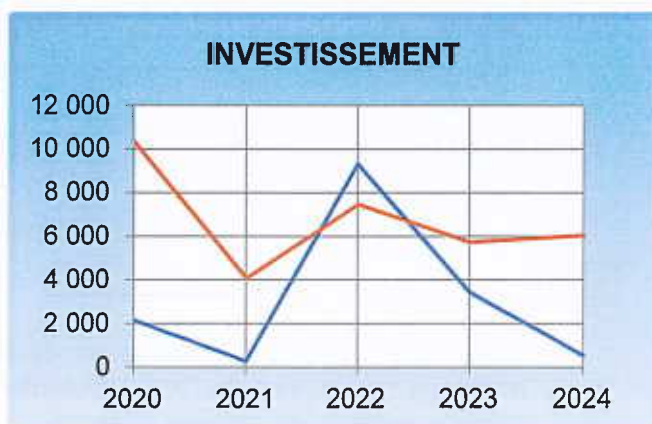
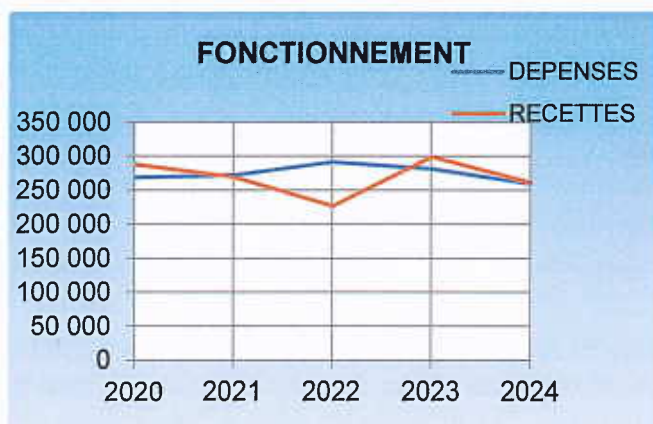
Le CCAS domicilie les familles qui n'ont pas d'adresse postale et leur donne régulièrement leurs courriers qu'elles viennent chercher à la maison ressources.

### A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Le CCAS de Vittel est plus que jamais mobilisé pour soutenir les personnes en difficulté et les aider à faire face à la hausse des prix et à l'inflation qui, si elle ralentit, impacte toujours le quotidien des vittellois.

#### Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

		2020	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT	Dépenses	268 732,63	272 033,38	291 395,70	281 136,89	259 983,24
	Recettes	287 339,32	268 838,26	226 708,97	298 857,34	260 777,53
INVESTISSEMENT	Dépenses	2 146,80	277,92	9 321,09	3 450,00	523,73
	Recettes	10 320,50	4 071,56	7 462,68	5 712,23	6 017,71



#### Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (192 000 € en 2024 soit 73,6% des recettes). Cette subvention d'équilibre devrait légèrement diminuer en 2025 puisque l'ouverture de France services a entraîné la suppression d'un poste au CCAS.
- Les produits des prestations fournies par le CCAS comme la location de salles, les droits de chasse, la vente de bois abattu sur les parcelles appartenant au CCAS, ...
- La part des concessions dans les cimetières.

- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention de la CAF pour les actions mises en place à destination des jeunes, subvention du Conseil Départemental pour le suivi individuel des bénéficiaires RSA et les ateliers collectifs, subvention de la ville de Contrexéville, subvention de la conférence des financeurs, dons du casino et de diverses associations...

### Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses du CCAS concernent les charges de personnel qui représentent 72,8% des dépenses en 2024 et devraient avoisiner les 64 % en 2025.

Les autres dépenses portent sur l'organisation des actions proposées par le CCAS. Les dispositifs mis en place depuis plusieurs années ont été reconduits : bourse au permis, chantiers jeunes, mention BAC, carnet 1<sup>er</sup> sourire, je cuisine pour vous, ...

Toutes les actions à destination des bénéficiaires du RSA et des séniors (Goûters Pratiques Séniors, bons d'achat) ont pu être réalisées au cours de l'année 2024 et seront reconduites en 2025.

Les dépenses d'investissement, sont quant à elles très modestes et financées par les dotations aux amortissements. Elles portent principalement sur le renouvellement du matériel informatique.

L'équipe du CCAS poursuivra son travail rigoureux sur le suivi et l'encaissement des recettes et la maîtrise des dépenses, afin de contenir le budget 2025.

### B. Données financières relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en équivalent temps plein.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agent contractuel	Total
Administrative	1,6 (a)	1	2,6
Sociale	0,9 (b)	0	0,9
Total	2,5	1	3,5

(a) 2 agents à temps partiel de droit (80%)

(b) 1 agent à temps partiel sur autorisation (90%)

Année	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Non titulaire	Somme
2020	0,9	0	3	1	4,9
2021	0,9	1	2,8	0	4,7
2022	0,9	1	2,6	0	4,5
2023	0,9	1	2,6	0	4,5
2024	0,9	0,3	1,6	0,6	3,4
01/01/2025	0,9	0	1,6	1	3,5

Le poste d'agent de catégorie B a été supprimé du tableau des effectifs par délibération du 25 septembre 2024 suite à sa mutation vers une autre collectivité. L'agent contractuel est arrivé le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Un agent saisonnier a également été recruté en été 2024 pour encadrer les chantiers jeunes.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses réelles de fonctionnement	261 482,85	267 986,43	284 301,55	281 136,89	259 983,24
Charges de personnel, frais assimilés	194 208,84	199 670,28	214 469,28	209 838,59	189 280,87
<b>Dépenses de personnel/DRF</b>	<b>74,27%</b>	<b>74,51%</b>	<b>75,44%</b>	<b>74,64%</b>	<b>72,80%</b>

Du fait de la suppression d'un poste en cours d'année, les dépenses de personnel ont légèrement diminué. Elles devraient encore diminuer légèrement en 2025, l'impact de la suppression de poste étant sur l'ensemble de l'année. Ainsi, l'éventuelle variation du point d'indice serait neutralisée.

### C. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

### D. Les actions du CCAS

Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale à destination de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2025 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittel et tout particulièrement les jeunes et les personnes fragiles.

#### ➤ **Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active**

Dans le cadre de l'appel à projet émis par le Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du dispositif RSA orienté sur l'action, permettant son insertion sociale et/ou professionnelle grâce aux entretiens individuels et aux actions collectives.

Après orientation par le Conseil Départemental, les deux référentes prévoient un temps de rencontre avec la personne afin d'effectuer un premier diagnostic sur le parcours de vie personnel et/ou professionnel du bénéficiaire.

En fonction des échanges, la personne est accompagnée dans un parcours de veille ou de mobilisation sociale :

- Accompagnement dans le cadre de la veille : la situation du bénéficiaire du RSA ne nécessite pas d'accompagnement renforcé car elle est en attente d'ouverture de nouveaux droits, aidant familial, ne peut pas occuper un emploi ou progresser dans son insertion professionnelle, engagé dans un parcours réalisé en autonomie, difficultés majeures de santé, marginalité, ...
- Accompagnement dans le cadre de la mobilisation sociale : le bénéficiaire du RSA a besoin d'un accompagnement pour s'engager dans un parcours d'insertion, se mobiliser et lever certains freins avant d'envisager un projet d'accès à l'emploi.

À défaut, la personne est orientée vers un autre partenaire spécialisé dans l'emploi, l'accompagnement socioprofessionnel ou spécifique (psychosocial, travailleurs indépendants, agricole, ...).

#### ***L'accompagnement individuel***

Typologie des personnes accueillies :

- Des personnes de la Communauté de Communes Terre d'Eau orientées par les services du département donnant lieu à l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER),

- Des personnes du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau ressentant un besoin auquel les ateliers d'insertion peuvent répondre.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes suivies dans l'année	92	93	125	112	127	131
Personnes entrées	42	41	62	34	45	50
Personnes sorties	37	21	48	43	47*	50

\* 13 déménagements, 12 reprises d'emploi/formation, 9 fin de droit RSA, 6 ouvertures de droit à la retraite, 5 réorientations (autre référent ou Pôle Emploi), 2 sont décédées, 2 ouverture de droit à l'allocation adulte handicapé, 1 personne incarcérée.



Monsieur le Président, et Mme la Vice-Présidente, soulignent l'efficacité des 2 agents du CCAS de VITTEL dont le travail est reconnu par le Département.

### ***L'accompagnement collectif***

Les référentes proposent des temps collectifs pour permettre à chaque bénéficiaire d'être acteur de son insertion et de trouver sa place dans la société.

Plusieurs ateliers collectifs ont été mis en place avec l'aide de professionnels comme l'atelier de yoga et de danse assise, l'atelier d'écriture ainsi que la réalisation d'un court métrage sur le regard des autres, en lien avec la Mission Locale.

Des actions ponctuelles ont également été organisées tout au long de l'année :

#### **En matière de prévention**

- Animation du jeu « mes questions d'argent » à trois reprises dans l'année pour le public du CCAS et d'Adali Habitat,
- Présence au forum sur les cyber-arnaques et le bon usage de l'outil informatique à Contrexéville,
- Une demie journée de création de produits ménagers et cosmétiques maison.

#### **Pour promouvoir l'activité physique**

- Cycle de balades oxygénantes sur Vittel
- La marche bleue « bouger ensemble, pour entretenir la flamme »
- Des actions en lien avec la maison sport santé au CPO

#### **Pour favoriser l'accès à la culture et à la citoyenneté pour tous**

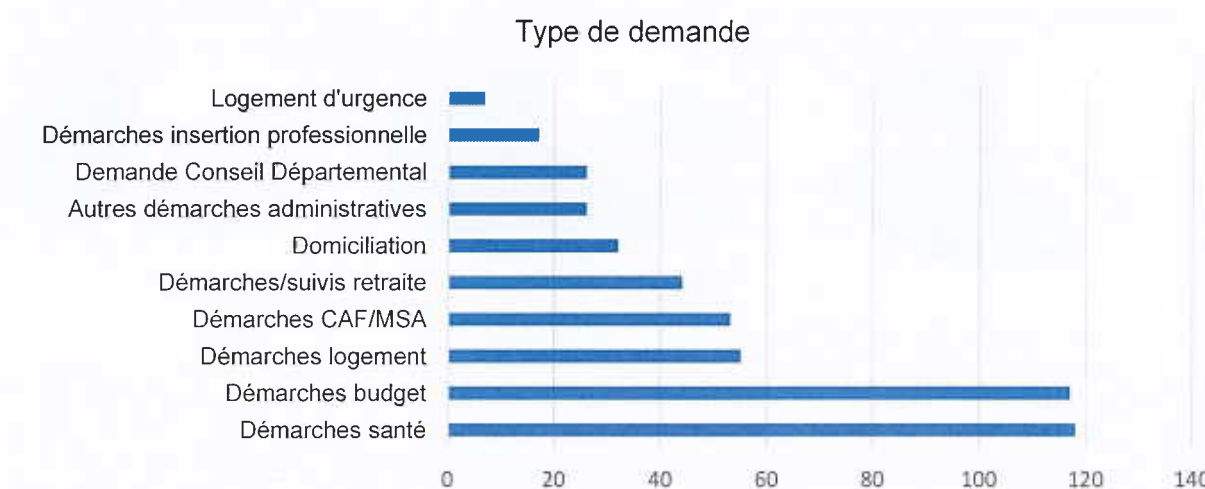
- Visite du jardin botanique Jean Marie Pelt et du musée des Beaux-Arts de Nancy
- Festival du film « revisitons nos classiques » à Vittel

- Projet d'une journée citoyenne au Parlement Européen de Strasbourg mais non abouti en raison du refus du site (trop de sollicitations de visite lors de la session plénière de novembre 2024).

Plusieurs de ces actions seront reconduites en 2025 notamment les balades oxygénantes, l'atelier d'écriture, les actions culturelles et de prévention.

### ➤ L'aide sociale légale

En 2024, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 495 personnes au sein du bureau d'aide sociale (555 en 2023) dont 85% de personnes seules.



En 2025, les dispositifs d'aides sociales seront maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupent un rôle important au sein du service, l'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, au 31 décembre 2024, 12 personnes en bénéficient toujours (contre 22 en 2023 et 29 en 2022).

Le CCAS a enregistré 3 nouvelles demandes et 10 ont pris fin en cours d'année pour divers motifs : logement stable, domicilié dans un autre CCAS, personnes qui ne se sont pas manifestées pendant plus de trois mois, décès.

### ➤ L'aide sociale facultative

En 2024, le CCAS a principalement participé aux achats alimentaires, aux impayés relatifs à l'énergie (électricité, eau, gaz), au paiement de carburant.

Les demandes d'aides financières émanent essentiellement de publics bénéficiaires de minima sociaux mais également des « travailleurs pauvres ».

En 2025, l'ensemble des aides facultatives sera reconduit pour une enveloppe budgétaire similaire à celle de 2024.

### ➤ La prévention

Le CCAS développe une politique de prévention destinée à accompagner la population. Il vise ainsi à atteindre plusieurs objectifs comme rendre le public acteur de sa santé, rompre

l'isolement, améliorer le quotidien, faciliter la mobilité, promouvoir la citoyenneté et l'engagement dans la collectivité ou encore apporter un soutien aux familles.

### **À destination des seniors**

Le soutien aux seniors reste une priorité. Les orientations du CCAS sont destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours. Plusieurs actions ont été proposées en 2024.

#### **↳ Les GPS « Goûters Pratiques Seniors »**

Le programme 2024 a été financé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du département des Vosges. à hauteur de 18 294 €.

Plusieurs actions ont été organisées : la Marche Bleue et les ateliers créatifs, la réalisation du court métrage « Le regard des autres », la visite des jardins botaniques et du musée des Beaux-Arts de Nancy, des ateliers sur « l'Art de l'Eloquence », des activités physiques adaptées avec la « danse assise » ainsi que des baptêmes de plongée grâce au Subaqua Club de Vittel, la promotion du sport santé en lien avec la Maison sport Santé de Vittel, des ateliers pour entretenir sa mémoire.

Ces actions, d'un montant global de 36 586 €, ont été co financées par la CFPPA des Vosges pour un montant de 18 294 € et de la Mission Locale de la Plaine des Vosges à hauteur de 1 000 €.

Avec l'accord de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Vosges, les GPS seront reconduits en 2025 selon un programme prédéfini.



#### **Repas des aînés à destination des seniors**

##### **Le repas des aînés**

Le 18 avril 2024, près de 280 personnes se sont retrouvées à la salle du Moulin pour partager le traditionnel repas des aînés qui sera également programmé en 2025. Comptabilisant le coût des repas, l'orchestre et les autres frais, la dépense s'élève à environ 16 000 €.

Les conditions d'accès seront inchangées : être vittellois(e) de plus de 70 ans, sur inscription à la maison ressources. Les conjoints vittellois de moins de 70 peuvent y participer moyennant le paiement du coût du repas. Il en est de même, pour les conjoints non vittellois, qu'ils soient âgés de 70 ans ou moins.



#### **Repas de Saint-Nicolas à destination des seniors**

Saint-Nicolas s'est déplacé en décembre 2024 dans les deux maisons de retraite de Vittel soit à la résidence du Haut de la Charme et à l'Ehpad du Petit Ban. Le CCAS a également offert le goûter aux résidents, ainsi qu'aux personnes hospitalisées en long séjour.

#### **↳ Les bons d'achat**

Depuis de très nombreuses années, des bons d'achat sont distribués aux vittellois de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Ils permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 35 € (1 personne) ou 50 € (couple) à dépenser dans les commerces locaux pendant les périodes de Noël. Ces bons d'achat représentent, en 2024, une aide de 9 105 € bénéficiant à 234 personnes.

Ces actions seront, bien sûr, reconduites en 2025, sur inscription, comme les années précédentes.

## À destination des jeunes

### ↳ La bourse au permis de conduire

Le CCAS propose aux jeunes de 15 à 25 ans résidant à Vittel de les aider à financer leur permis de conduire. Sous conditions de ressources et en échange de 40 heures d'activités citoyennes au sein de la commune, le CCAS verse une aide de 500 € à l'auto-école vittelloise choisie par le candidat. En 2024, le CCAS a aidé 9 jeunes pour un montant total de 4 500 €.

### ↳ Les chantiers jeunes

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux adolescents âgés de 14 à 17 ans. Ces derniers reçoivent un bon d'achat en échange de 20 heures d'activités citoyennes au sein de la collectivité. Ils participent également à deux actions de prévention. A raison de 5 jeunes par semaine sur six semaines, les jeunes ont réalisé essentiellement des travaux de peinture et de désherbage.

En 2024, le CCAS a fait le choix d'augmenter la valeur du bon d'achat passant de 120 à 150 € et d'accueillir plus de jeunes que les années précédentes soit 30 jeunes au lieu de 24.

Cette action 2024 a bénéficié de l'appui financier de la CAF des Vosges. Pour un montant total de l'action de 22 941 €, la CAF a octroyé une subvention au CCAS d'un montant de 5 128 €.

Cette action sera reconduite en 2025 et une nouvelle demande de financement auprès de la CAF des Vosges sera déposée.

### ↳ Les mentions BAC

En 2024, deux bacheliers ont été récompensés pour l'obtention d'une mention Très Bien, et ont reçu chacun un bon d'achat d'un montant de 150 €.

### ↳ Le réseau « ÉDUC TA SANTÉ »

Depuis 2016, le CCAS et le centre social La Toupie coordonnent le réseau EDUC TA SANTE avec pour objectif la mise en place d'actions de prévention santé à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire.

Au terme de huit années de fonctionnement, un comité de pilotage a été créé et une convention de partenariat a été signée par l'ensemble des acteurs. Dès lors, le CCAS a décidé de se retirer du pilotage de cette action à compter du 30 juin 2024.

## À destination des familles

### ↳ Le carnet 1<sup>er</sup> sourire

Existant depuis de très nombreuses années, le carnet premier sourire est délivré aux parents, à la naissance d'un 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, ... enfant.

En 2024, aucune famille ne s'est inscrite pour bénéficier de ce dispositif.

### ↳ Je cuisine pour vous

Depuis 2022, le CCAS de Vittel a mis en place le dispositif « **Je cuisine pour vous** » à titre expérimental afin d'aider les malades sous traitement par chimiothérapie. En effet, les malades d'un cancer sous traitement éprouvent souvent des difficultés pour se nourrir et préparer des repas. Conscient que leur guérison nécessite un apport nutritionnel adapté, le CCAS de Vittel a souhaité accompagner les malades en leur offrant des tickets repas leur permettant d'aller chercher un repas sans avoir à le cuisiner. D'une valeur de 42 €, le chéquier est à dépenser dans les commerces vittellois ayant adhéré au dispositif. Chaque membre de la famille reçoit un chéquier pour une durée de trois jours et lors de chaque période de traitement.

Depuis 2022, le CCAS a aidé 10 personnes et les membres de leur famille et a distribué 139 carnets pour un montant total de 5 838 €.

Le CCAS reconduit ce dispositif en 2025 en modifiant les conditions d'attribution.

### ↳ Fête du jeu

Depuis quelques années, le CCAS est membre du collectif petite enfance. Le CCAS a participé à la fête du jeu, qui s'est déroulée le 08 Juin 2024 à Maximois, et a proposé aux enfants un parcours sportif.

### ↳ La mutuelle communale

Annoncée publiquement et mise en place au début de l'année 2023, la mutuelle communale s'adresse à tous les habitants ayant leur domicile principal à Vittel, aux agents de la commune et du CCAS, ainsi qu'à leurs familles.

Moyennant le paiement d'une cotisation mensuelle, chaque adhérent a le choix entre trois formules de garantie dont le tarif varie en fonction de l'âge.

Une trentaine de personnes bénéficient de la mutuelle vosgienne Victor Hugo basée à Epinal. Ce dispositif est toujours accessible en 2025 aux mêmes conditions qu'en 2024.

Le contrat ayant été souscrit pour trois ans, une nouvelle consultation sera lancée au cours de l'année 2025. Il faut cependant s'attendre à ce que les tarifs, maintenus pendant trois ans, subissent une augmentation significative pour les adhérents.

## LES PERSPECTIVES 2025



### Projet Chantiers Jeunes 2025

En 2025, le CCAS souhaite reconduire le dispositif « Chantiers Jeunes » à destination des jeunes vittellois âgés de 14 à 17 ans. En échange d'activités citoyennes au sein de la collectivité, le CCAS aide les jeunes à cofinancer un projet personnel.

A l'issue des chantiers, chaque jeune reçoit un bon d'achat d'une valeur de 150 €.

Une demande de subvention sera déposée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges (CAF).



### La bourse au permis de conduire

Le CCAS aide les jeunes vittellois âgés de 15 à 25 ans à financer leur permis de conduire sous conditions de ressources. En contrepartie de 40 heures d'activités citoyennes et de l'obtention du code de la route, le CCAS verse une bourse d'un montant de 500 € directement à l'auto-école concernée. L'accompagnement des jeunes est assuré par l'éducatrice du CCAS. Elle fait le lien entre la collectivité, les jeunes et leurs parents, les trois auto écoles du secteur et les responsables des structures qui accueillent les jeunes pour les heures citoyennes.

En 2025, dix jeunes pourront bénéficier de ce dispositif. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges (CAF).



### À destination des séniors

#### Programme des Goûters Pratiques Seniors (GPS)

Le CCAS a répondu à un appel à projet auprès de la conférence des financeurs pour la mise en place d'actions en direction des personnes âgées de plus de 60 ans.

Sous réserve du financement, le programme d'actions se déclinera comme suit :

- Pratique de la danse assise et de la danse rythmique sur chaise
- Organisation d'une marche colorée en partenariat avec des structures locales - édition 2025 à l'occasion de la semaine bleue nationale
- Mise en place d'activités physiques adaptées en lien avec la maison sport santé de Vittel



### Actions collectives intergénérationnelles

Grâce au soutien financier de la Conférence des financeurs et du pôle insertion du Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose plusieurs actions à destination des seniors et des bénéficiaires des minimas sociaux :

- La diffusion du court métrage « le regard des autres » auprès des partenaires locaux
- Des balades oxygénantes ouvertes à tous sur le territoire de la commune
- Des visites commentées et une soirée au musée en lien avec la Maison du patrimoine de Vittel
- Une initiation à la spéléologie et découverte du patrimoine géologique vosgien avec le club de spéléologie de Vittel
- La participation aux événements culturels organisés sur le territoire.
- Une initiation à l'art de l'éloquence
- Une journée culturelle afin de visiter l'opéra de Nancy, et d'assister à une représentation d'un ballet en soirée
- Des ateliers pédagogiques en lien avec l'environnement à la ferme du Pichet à Norroy
- Des ateliers culturels avec le casque de réalité virtuelle à la médiathèque de Vittel

Certaines actions intergénérationnelles seront organisées avec la Mission Locale de la Plaine des Vosges. Ainsi, des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion participeront aux sorties organisées à Nancy et à Norroy ainsi qu'à l'organisation de la marche colorée.

Les bénéficiaires du RSA pourront également participer à d'autres animations comme par exemple :

- La découverte de la pratique de la danse assise.
- Les ateliers d'écriture
- La visite du logement pédagogique de Vosgélis (économie d'énergie)
- Diverses actions de prévention notamment sur la gestion budgétaire



### Nouveau service proposé : espace « EDUCOTEC »

Durant de nombreuses années, le CCAS a accueilli le « PREPS » - Point Relais en Education et Promotion de la Santé. Il s'agissait de mettre à disposition de la documentation et des outils pédagogiques sous forme de prêt sur des thématiques de santé publique à destination des professionnels locaux. À la suite de la pandémie du COVID, le service n'a plus été opérationnel.

Suite à plusieurs demandes, le CCAS proposera en 2025 un nouvel espace intitulé « EDUCOTEC ». Des outils pédagogiques seront mis à disposition des professionnels afin d'animer des séances de prévention santé. En lien avec Santé Publique France, le CCAS

accompagnera les structures dans la diffusion des outils de communication des thématiques de santé nationale.

Mme la Vice-Présidente explique au conseil le dispositif EDUCOTEC.



### **Dispositif « Je cuisine pour vous »**

Le CCAS poursuit son action en direction des malades d'un cancer sous traitement de chimiothérapie. L'attribution des carnets se fera sous certaines conditions :

- Les carnets seront distribués uniquement à destination de la personne malade
- Le revenu net imposable du foyer fiscal du bénéficiaire ne devra dépasser le barème fixé par le service des impôts
- Le bénéficiaire devra présenter un certificat médical indiquant les dates des trois chimiothérapies à venir
- Chaque bénéficiaire recevra trois carnets, de 6 tickets chacun à 7 € l'unité, pour un montant maximum de 42 €

Le CCAS sollicite tous les traiteurs vittellois ainsi que les commerçants proposant de la vente à emporter.

Cette action sera financée par le CCAS à hauteur de 1 500 €.



### **Projet de création d'une maison de santé**

Suite aux réunions des assises de la santé organisées en 2023 et 2024 afin d'évaluer les possibilités de poursuite du projet de création d'une maison de santé, l'ensemble des professionnels de santé ont pris conscience de l'importance d'agir au vu de la population vieillissante et du manque de praticiens sur le bassin vittellois.

Un rapprochement avec l'ARS et la CPAM a permis d'obtenir des éclaircissements sur les conditions de création d'une maison de santé, ainsi que des pistes de réflexion. Ils proposent, en effet, un accompagnement méthodologique pour élaborer le projet, ainsi que le versement d'une aide financière de fonctionnement à hauteur de 50 000 € tous les ans pour couvrir les frais de personnel de la future assistante médicale.

La ville et son CCAS accompagneront naturellement le projet par une aide logistique (prêt de salle de réunion, envoi des invitations...)

La Région Grand Est et le Département des Vosges pourraient, quant à eux, financer les travaux d'agencement de bâtiment.

Il appartient désormais aux professionnels de santé, et notamment à au moins deux médecins, de s'engager dans la démarche pour aller plus loin.

Monsieur le Maire ne prend pas part à la discussion au vu de sa situation personnelle.

M. Patrick FLOQUET expose l'avancée du projet de maison de santé. Il explique que trois rendez-vous ont eu lieu réunissant tous les protagonistes de ce projet pour tenter de faire un "état des lieux", qui s'est affiné au fur et à mesure du temps. Ce qui est acté, c'est la volonté de concrétiser le projet sur un modèle privé, avec des aides publiques (région, ARS, CPAM). Mme Isabelle COLLIN demande le délai pour l'obtention des fonds.

M. Patrick FLOQUET répond que les fonds de la région sont pérennes jusqu'en 2028. Concernant les fonds de l'ARS et de la CPAM, ces fonds sont permanents car il s'agit de financer des dépenses de fonctionnement.

M. Patrick FLOQUET explique ensuite que plusieurs localisations potentielles sont possibles. La collectivité reste propriétaire et fait payer un loyer modéré aux personnes qui s'engagent dans la durée. Ce loyer correspond aux travaux réalisés par la ville de VITTEL et à la valorisation du bâtiment, déduction faite des subventions accordées.

Pour le fonctionnement, une subvention peut être sollicitée pour le matériel auprès de l'agence régionale de santé et le département. Le fonctionnement permanent est en partie payé par les usagers, et subventionné par la CPAM.

Ce projet pourrait amener d'autres financements universitaires pour avoir des étudiants en résidence sur la ville de VITTEL.

Mme Joëlle HUMMEL demande qui manage le projet.

Mme la Vice-Présidente répond que ce sera le CCAS. Mais de prime abord, il faut savoir quels médecins locaux sont partant pour ce projet, de façon concrète.

M. Patrick FLOQUET explique qu'un diagnostic du territoire doit être engagé, afin de dresser l'état des lieux médical et paramédical de la communauté au sens large, avec les perspectives d'évolution et les volontés des personnels de santé de s'investir dans le projet. Celui-ci peut être réalisé par un cabinet spécialisé en la matière, et les honoraires seront subventionnés par la région Grand Est et l'ARS.

M. Patrick FLOQUET rappelle qu'avant d'engager le diagnostic territorial, il faut déposer la demande de subvention en premier lieu.

Mme Joëlle HUMMEL demande si cela peut être long.

Mme la Vice-Présidente répond que cela peut aller vite. Le diagnostic territorial peut se faire rapidement.

M. Patrick FLOQUET précise que les lieux sélectionnés nécessiteront quelques travaux de réfection, mais pas de gros travaux. L'aménagement peut être rapide.

Il ajoute que ces travaux peuvent être réalisés en 1 an et demi, voire plus raisonnablement 2 ans. Ce projet doit être initié maintenant afin de pallier le futur manque de médecin d'ici 2028.

M. le Président demande aux membres du conseil d'administration si certains souhaitent être intégrés dans le groupe de réflexion.

En l'absence d'autres interventions, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025.

### **3) RESSOURCES HUMAINES – ACTIVITÉS ACCESSOIRES – FIXATION DES MONTANTS**

Les personnels de la ville sont amenés à intervenir ponctuellement ou de manière régulière pour le compte du CCAS, dans un objectif de mutualisation des moyens humains et afin de pallier les compétences manquantes aux agents du CCAS. C'est le cas notamment pour les missions administratives en matière de finances, de comptabilité, de ressources humaines et la réalisation d'enquêtes.

Par délibération du 24 juillet 2007, le Conseil d'Administration avait fixé le montant global annuel des indemnités versées aux agents municipaux à 1 559,00 €. Compte tenu de l'évolution des missions et de la valeur du point d'indice (+8,05% en 18 ans), il semble opportun d'actualiser cette délibération selon les modalités suivantes :

Enveloppe globale annuelle : 1 690,00 € actualisable selon la valeur du point d'indice.

Enquête : 20 € par enquête. Dans le cas où 2 agents seraient présents, 10 € par agent

Finances, comptabilité et ressources humaines : 300 € par agent et par an pour 4 agents dont 2 au service des finances et 2 au service des ressources humaines.

En cas d'absence d'un agent, pour quelle que cause que ce soit sauf congés annuels, ou d'intervention ponctuelle, le montant de l'indemnité sera ajusté prorata temporis.

L'attribution de l'indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel pour l'année 2025 et les suivantes.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une indemnité accessoire aux agents municipaux intervenant au profit du CCAS dans les conditions ci-dessus.

**4) COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT CONFORMÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DU 30 JUIN 2020 PAR LAQUELLE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DÉLÉGUÉ CERTAINS DE SES POUVOIRS AU PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

Bilan des aides facultatives attribuées depuis le 12 décembre 2024 :

Nature de l'aide	Nombre de demandes	Signature	Montant accordé
Aide alimentaires	2	Vice-présidente	102,47 €
		TOTAL	102,47 €

Bilan des élections de domicile depuis le 12 décembre 2024 :

	Nombre de domiciliations	Nouvelles demandes	Fin d'élection de domicile	Motif de la fin d'élection de domicile
Décembre 2024	11	0	1	Non manifestation pendant plus de 3 mois
Janvier 2025	10	0	1	Nouvelle élection de domicile dans un CIAS
Février 2025	9	0	0	

En réponse à Mme Isabelle COLLIN quant au profil des domiciliés, Mme la Vice-Présidente répond qu'il s'agit principalement de gens du voyage. Elle ajoute que les personnes domiciliées sortent du circuit s'il ne se manifestent pas pendant plus de deux mois.

**5) QUESTIONS DIVERSES**

Présentation de Mme Aurore LAGARDE

Aurore LAGARDE a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2025 en qualité d'agent d'accueil et comptable du CCAS de VITTEL

Bilan de l'achat groupé d'énergies - ECODIGO

- 1. Le nombre de participants à l'achat groupé d'énergie (ayant complété un dossier de préinscription)**
- 2. Le nombre de participants ayant validé au moins une des offres de l'achat groupé d'énergie, en fonction de l'énergie renseignée lors de leur préinscription**

Energie	Nbre préinscriptions - Total	Nbre préinscrits résidant à Vittel	% préinscrits résidant à Vittel
Electricité	182	161	88%
Gaz	14	14	100%
Electricité et Gaz	224	219	98%
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>394</b>	<b>94%</b>

Energie	Nbre souscriptions - Total	Nbre souscrits résidant à Vittel	% souscrits résidant à Vittel
Electricité	106	103	97%
Gaz	11	11	100%
Electricité et Gaz	93	92	99%
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>206</b>	<b>98%</b>

Taux de souscription 50%

Nombre de ménages résidant à Vittel 2 599

Taux de participation (Nbre de préinscrits résidant sur le territoire / Nbre de ménages) 15,2%

Taux de souscription (Nbre de souscrits résidant sur le territoire / Nbre de ménages) 7,9%

Ce sont donc 15,2% des foyers de la commune de Vittel qui ont participé à cet achat groupé d'énergie, ce qui témoigne de l'intérêt de la population pour cette thématique.

Le taux de souscription (rapport entre les foyers ayant validé un contrat de l'achat groupé et ceux qui se sont préinscrits) est de 50%. C'est un taux de souscription élevé au regard des précédentes opérations (taux de souscription de +/- 42%) et de ce qui est constaté auprès d'autres opérateurs (à titre de comparaison, les achats groupés 100% en ligne atteignent un taux de souscription de +/- 15%).

Ce sont donc 7,9% des foyers de la commune de Vittel qui bénéficieront effectivement des contrats négociés dans le cadre de l'achat groupé.

L'économie moyenne calculée pour les participants à cet achat groupé est de 298 €/an grâce à l'achat groupé. Cela signifierait donc que ce dispositif a permis aux foyers de réduire leurs dépenses de 61 388 €/an grâce à l'achat groupé.

M. le Président félicite les agents du CCAS sur les actions menées.

Mme la Vice-Présidente précise que la demande concernant le fioul n'a pas abouti car la concurrence est très compétitive (LECLERC FIOUL). Concernant la demande pour les pellets, peu de personnes se sont inscrites. Il serait bénéfique de mesurer les remontées de terrain d'ici 6 mois à 1 an afin d'avoir du recul sur ce dispositif.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Vittel le 27 février 2025.

Le secrétaire de séance,

Joël GROSJEAN

Le Président

Franck PERRIN

